

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1447**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Autorisation donnée à la ville de Lyon de déposer des demandes de permis de construire et de démolir portant sur le bien communautaire situé 42, avenue du Château et cadastré sous le numéro 38 de la section CV

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er mars 2010

Compte-rendu affiché le : 9 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Brachet (pouvoir à M. Bouju), Charles, Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Imbert A (pouvoir à M. Assi), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Daclin, Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 8 mars 2010

Décision n° B-2010-1447

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Autorisation donnée à la ville de Lyon de déposer des demandes de permis de construire et de démolir portant sur le bien communautaire situé 42, avenue du Château et cadastré sous le numéro 38 de la section CV**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 février 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un tènement immobilier d'environ 1 143 mètres carrés situé 42, avenue du Château, et cadastré sous le numéro 38 de la section CV.

La ville de Lyon a sollicité la Communauté urbaine pour qu'elle lui cède ce tènement afin d'y réaliser une extension de l'école Louise.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder le cas échéant la réalisation de ce projet, il est proposé d'autoriser d'ores et déjà la ville de Lyon, ou toute société se substituant, à déposer des demandes de permis de démolir et de construire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la ville de Lyon ou toute société se substituant, à déposer des demandes de permis de construire et de démolir portant sur un tènement communautaire situé 42, rue du Château à Lyon 3° afin d'y réaliser une extension de l'école Louise.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2010.